

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-13/11/2019

Date de publication : 13/11/2019

TVA - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Opérations exonérées en régime intérieur - Exonérations diverses

Positionnement du document dans le plan :

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Champ d'application et territorialité

Titre 3 : Exonérations

Chapitre 1 : Opérations exonérées en régime intérieur

Section 6 : Exonérations diverses

La présente section concerne :

- les exonérations résultant d'une disposition expresse de la loi (sous-section 1, [BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-10](#)) ;
- les autres exonérations (sous-section 2, [BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-20](#)).

Il est précisé que les exonérations ci-après font l'objet de commentaires particuliers auxquels il convient de se reporter :

- certaines prestations réalisées dans le domaine agricole ([code général des impôts \(CGI\), art. 261-2-3°](#) ; [BOI-TVA-SECT-80](#)) ;
- diverses opérations bancaires et financières ([CGI, article 261 C-1°](#) ; [BOI-TVA-SECT-50](#)) ;
- certaines ventes et opérations d'entremise relevant du régime de la presse ([CGI, article 298 undecies](#) et [CGI, article 298 duodecies](#) ; [BOI-TVA-SECT-40](#)) ;
- diverses opérations relevant du régime applicable dans les collectivités d'outre-mer relevant de l'article 73 de la Constitution ([CGI, article 295](#) ; [BOI-TVA-GEO-20](#)).